



Règlement des courses solidaires au profit du Bleuet de France



Organisé par le gouverneur militaire de Paris, le 5 mai 2024

Les fonds récoltés seront reversés en intégralité au profit du Bleuet de France, après paiement des prestataires pour l'organisation.

1. Lieu : Paris

- **Date** : 5 mai 2024.
- **Départ / Arrivée** : Place Vauban 75007 PARIS.
- **Organisateur** : Le Gouverneur Militaire de Paris au profit de Bleuet de France.

2. Inscription/Engagement/Dossard :

L'inscription se fait en ligne sur le site internet www.protiming.fr ou sur le site officiel de la course <https://gouv-mili-paris-bleuet-france-courses-solidaires.fr/>. Le paiement est sécurisé.

- **Engagement :**

Toute inscription est ferme et définitive. Aucun remboursement ne peut être demandé après l'inscription. Aucun transfère ou cession de dossard n'est possible à une tierce personne.

- **Retrait de Dossards :**

Le retrait des dossards se fait au : entrée Sud des Invalides, avenue de Tourville le jeudi 2 et vendredi 3 mai 2024 de 15h à 18h, le samedi 4 mai de 14h à 18h ou le dimanche 5 mai 2023 de 8h00 à 13h.

- **Accès :**

Station METRO : **Invalides / Tour-Maubourg / Varenne** - Lignes 13 - ligne 8 et RER C.

3. Horaires et programmes des courses :

Horaires	Catégories	course	Résultat	NB de tours	NB de participants
10h00-11h45	Cadets, Juniors et Adultes	10 km	coureurs nés à partir de 2007	4	3000
11h45 - 12h30	Minimes, Cadets, Juniors et adultes	5 km	coureurs nés à partir de 2009	2	2000
13h00-13h30	Benjamins et minimes	2.5 km	coureurs nés entre 2009 et 2012	1	500
13h15-14h30	Marche solidaire ouverte à tous	2.5 km	Ouvert à tous	1	500

Les horaires pourront évoluer pour s'adapter aux contraintes de sécurité ou d'organisation.

Tarifs courses 5 et 10 km : 15 euros.

Tarifs course 2.5km : 10 euros.

Tarif marche 2.5km : 8 euros.

4. Assurances :

Responsabilité civile : l'organisation est couverte par une police d'assurance en responsabilité civile pour l'organisation de la course. L'organisation décline toutes responsabilités en cas de vol ou de perte d'objets sur les lieux de l'évènement.

Responsabilité individuelle accident : Les licenciés FFA bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence sauf s'ils y ont renoncés. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement. Les mineurs participent sous l'unique et l'entière responsabilité des parents.



Règlement des courses solidaires au profit du Bleu et de France



Organisé par le gouverneur militaire de Paris, le 5 mai 2024

5. Sécurité :

Le parcours de course est fermé à la circulation. La circulation peut se faire sur les axes parallèles sous réserve d'autorisation des services de sécurité.

L'introduction sur le site de l'évènement de tout objets susceptibles d'être dangereux ou illégaux ou que le service sécurité de l'organisation estime dangereux est strictement interdite.

L'accès au village de course et des partenaires est soumis à un contrôle de sécurité.

6. Secours :

Un dispositif prévisionnel de secours tenu par une équipe de secouristes d'une association agréée de la sécurité civile assurera le support sanitaire de la course.

7. Vestiaires et consigne :

Des tentes seront mis à disposition pour que les participants puissent stocker leurs sacs. Nous vous conseillons de venir directement habillé pour éviter tout désagrément. Pour déposer votre sac au vestiaire, il vous faudra présenter votre dossard.

8. Ravitaillement :

Un ravitaillement sera proposé dans le village de course et un point de ravitaillement sera positionné sur le parcours pour la course de 10km.

9. Récompenses :

Une médaille et un tee-shirt technique seront offerts à tous les participants des courses.

10. Parcours :

Le parcours des courses empruntera la Place Vauban, l'avenue de Tourville, boulevard de la Tour Maubourg, l'avenue de la Motte-Piquet, la rue Fabert, la rue de Grenelle, le boulevard des Invalides, avenue de Breteuil et la place Vauban. La boucle fait 2470m.

11. Chronométrage et Certificat Médical :

Seules les courses de 2.5km, 5km et 10km donnent lieu à un classement chronométré. Les participants de ces trois courses recevront un dossard avec puce électronique collée à l'arrière de celui-ci. Merci de ne pas la plier et de ne pas la détériorer pour éviter tout problème de chronométrage.

Le Certificat médical portant la mention « aucune contre-indications à la pratique de la course à pied/ de l'athlétisme/du sport en compétition » est nécessaire.

Ou : une **Licence sportive de la Fédération Française d'Athlétisme (FFA)**, Licence Compétition, Licence Running, Licence Running Entreprise ou un Pass-Running.

Ou : d'une **licence sportive délivrée par une Fédération Affinitaires, en cours de validité à la date de la course le 14 mai 2023 et doit porter la mention « non contre-indication à la pratique du sport en compétition » ou « non contre-indication à la pratique de**



Règlement des courses solidaires au profit du Bleu et de France



Organisé par le gouverneur militaire de Paris, le 5 mai 2024

l'« Athlétisme en compétition » ou « non contre-indication à la pratique course à pied en compétition »

Les Fédérations Affinitaires sont les suivantes :

- Fédération sportive et gymnique du travail (FSGT)
- Union française des œuvres laïques d'éducation physique (UFOLEP);
- Fédération des clubs de la défense (FCD)
- Fédération française du sport adapté (FFSA)
- Fédération française handisport (FFH)
- Fédération sportive de la police nationale (FSPN)
- Fédération sportive des ASPTT
- Fédération sportive et culturelle de France (FSCF)

12. Déclaration

a-Droit d'image :

Par mon inscription et mon d'engagement, j'autorise l'organisation et ses partenaires à utiliser mon image et ma voix sur toutes ses formes pour la promotion de l'édition et cela pendant toute la durée prévue par la loi.

b-Protection des données personnelles

Le Gouverneur Militaire de Paris informe le participant que les informations recueillies le concernant font l'objet de traitements liés à l'organisation et aux partenaires des courses solidaires au profit du Bleu et de France. Tout participant a le droit d'accès et de rectification ou d'opposition auprès de l'organisateur conformément au Règlement Général sur la Protection des Données ((UE) 2016/679) en vigueur au 25 mai 2018.

14. Annulation :

En cas de force majeure, l'organisateur peut annuler une ou toutes les courses sans ou avec un remboursement partiel ou total aux participants ou modifier le parcours et les horaires de l'événement.

15. Renseignement et contact :

- Au téléphone : 01 44 42 32 35
- E-mail : gmp-courses-bleuet.referent.fct@intradef.gouv.fr

16. Acceptation :

Toute participation vaut acceptation sans réserve de ce règlement.